



COMMUNE D'ORNY

Rue de la Cage 1

Tél. 021 866 60 60

[commune@orny.ch](mailto:commune@orny.ch)

**PREAVIS MUNICIPAL No 4/2022**

## Budget 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous soumettre le budget pour l'exercice 2023, élaboré dans un contexte économique empreint d'incertitudes (hausse des coûts de l'énergie et pénurie d'électricité, marchés financiers fluctuants, rebonds de pandémie).

Néanmoins, la Municipalité a choisi de poursuivre le développement de la commune et d'accompagner la croissance démographique en cours à Orny, avec une population estimée à 525 habitants au 31.12.2023.

Au niveau du budget de fonctionnement, cela se traduit par une anticipation des revenus fiscaux, mais aussi par un calcul prévisionnel des charges à l'habitant et des impacts sur la péréquation. De nombreux commentaires ont été intégrés directement au budget de fonctionnement, afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

Le budget 2023 s'articule principalement autour des éléments suivants qui contribuent à la valorisation du patrimoine communal et au développement des services :

- Poursuite du développement des services et prestations à la population
- Pré-étude concrète pour la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente
- Elaboration d'un plan énergie et climat communal
- Mise en place d'un accès numérique des données relatives aux services et infrastructures
- Etude migratoire piscicole sur le Nozon
- Entretien renforcé des terrains, routes et chemins communaux
- Entretien des bâtiments du patrimoine administratif

Le résultat net du budget de fonctionnement 2023 se présente ainsi :

<i>Résultat brut d'exploitation :</i>	- Fr. 95'953.34
<i>Amortissements patrimoine administratif:</i>	- Fr. 18'283.35
<i>Prélèvements aux fonds de réserve :</i>	+ Fr. 18'400.00
<i>Attributions aux fonds de réserve :</i>	- Fr. 25'000.00

**Résultat net d'exploitation : - Fr. 120'836.69**

Lors de sa séance du 14 novembre 2022, la Municipalité a adopté le présent préavis et demande au Conseil général d'accepter le budget 2023, lequel présente un excédent de charges de **Fr. 120'836.69**.

### **En conclusion**

Suite aux explications et informations qui ont été données précédemment, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général d'Orny,  
en séance du 12 décembre 2022,**

- Vu le préavis No 4/2022 de l'objet précité,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

- **D'adopter le budget 2023 de la Commune d'Orny présentant un excédent de charges de Fr. 120'836.69**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
M. Messeiller

La Secrétaire  
E. Fonjallaz

  

Orny, le 14 novembre 2022